

SOMMAIRE

– PRESENTATION	page	4
– DECLARATION DE L'ORGANISATION « 23 MARS».	page	5
– QUELQUES POINTS DE REPERES	page	7
– COMMUNIQUE DES DETENUS POLITIQUES DE LA PRISON CENTRALE DE KENITRA.	page	9
– COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION MAROCAINE DES DROITS DE L'HOMME.	page	13
– COMMUNIQUE SUR L'ETAT DE SANTE DES DETENUS POLITIQUES.	page	14
– TEMOIGNAGE : AMNESTY INTERNATIONAL	page	15
– LETTRES DES FAMILLES DES DETENUS POLITIQUES	page	16
– PRISES DE POSITIONS DE CERTAINS DETENUS POLITIQUES.	page	19
– LISTE DE TOUS LES DETENUS POLITIQUES	page	24

PRESENTATION

Cette brochure est l'un des supports de la campagne que mène actuellement «L'Organisation 23 Mars» pour le respect des droits de l'homme au Maroc, et plus précisément pour la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés.

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

«L'Organisation 23 Mars» juge aujourd'hui plus que jamais indispensable de faire de la lutte pour les droits de l'homme l'un des aspects principaux des revendications du peuple marocain et de l'intégrer dans le combat général pour l'instauration d'une démocratie véritable dans notre pays.

POURQUOI CETTE CAMPAGNE MAINTENANT ?

Depuis quelques temps, face à la détérioration des conditions carcérales (malnutrition, absence de soins médicaux les plus élémentaires, brimades diverses, etc ...) la lutte des prisonniers politiques s'est unifiée et renforcée.

Depuis quelques temps apparaissent également des signes inquiétants d'une nouvelle vague de répression policière : agressions contre le Président de l'U.N.E.M., interrogatoires «poussés» de militants progressistes connus (Ahmed Benjelloun ~~père~~ du martyr Omar Benjelloun), intimidations et exactions multiples à l'encontre des familles de prisonniers politiques ... Sans être exhaustive, cette brochure se veut d'information. S'agissant de prisonniers politiques, elle contient des extraits de certaines de leurs prises de positions, elle comporte des lettres de témoignages sur l'état de santé de prisonniers et plus généralement sur les conditions matérielles lamentables qui leurs sont faites. Enfin, «L'Organisation 23 Mars» salue la naissance de l'association marocaine des droits de l'homme dont elle publie le communiqué.

Mais, cette brochure est aussi un appel aux organisations et aux militants démocratiques et progressistes pour soutenir au travers de cette campagne, la lutte pour la libération des détenus politiques et le retour d'exilés, en répondant massivement aux initiatives que l'Organisation 23 Mars sera amenée à prendre en ce sens.

DECLARATION DE «L'ORGANISATION 23 MARS»

De nouveau la question des prisonniers politiques au Maroc occupe une place de choix dans la lutte des masses populaires pour les libertés démocratiques.

Depuis des années, le combat héroïque des détenus politiques n'a jamais cessé : y compris au sein même des prisons et en dépit des conditions inhumaines de détention, ils n'ont cessé de dénoncer les accusations fallacieuses portées contre eux et les lourdes condamnations prononcées à l'encontre de la plupart d'entre eux, de même ils se sont élevés contre le maintien en détention préventive d'un grand nombre de leurs camarades et ont exigé l'amélioration de leurs conditions de détention.

Au cours de ces luttes, plusieurs martyrs sont tombés, d'autres ont vu leur état de santé se dégrader dangereusement.

La détermination des prisonniers politiques et la poursuite de leur combat signifient qu'ils ont lié leur sort à celui de leur peuple dans sa lutte pour la démocratie, qu'ils ont sacrifié leur vie et leur liberté dans leur lutte contre la politique anti-populaire et anti-démocratique et contre les formes d'oppression et d'exploitation, pour les droits légitimes du peuple à la démocratie, au progrès et la libération.

Les larges échos rencontrés par le mot d'ordre de la libération de tous les détenus politiques prouvent que les masses populaires, leurs forces progressistes, les organisations démocratiques et syndicales ainsi que les propres familles de ces prisonniers, placent la question des détenus au centre de leur combat quotidien pour la victoire de la cause démocratique au Maroc.

Ces diverses manifestations populaires de solidarité confirment que l'incarcération de ces détenus est une atteinte flagrante à la liberté et à la démocratie. Tant que se poursuivront ces arrestations pour motifs politiques, tant que les libertés fondamentales resteront bafouées, tout discours sur la démocratie restera vide de sens.

Le «crime» de ces détenus, qu'ils paient de leur vie et de leur corps, est qu'ils ont exprimé ces préoccupations de leur peuple, exposé ses difficultés et ses revendications, défendu ses opinions et ses aspirations à la libération, à la démocratie et au socialisme.

«L'Organisation 23 Mars» partie intégrante du mouvement progressiste marocain qui n'a jamais cessé de lutter pour la cause démocratique pour laquelle des dizaines de ses militants croupissent dans les geôles du pouvoir, déclare :

1 - «Elle salue la lutte des masses pour la liberté de leurs fils et l'amélioration de leurs conditions de vie, et pour une démocratie plus large en mesure d'assurer les conditions nécessaires pour la sauvegarde de notre intégrité territoriale.

2 - Au moment où elle salue la mémoire des martyrs tombés pour la démocratie, affirme son soutien absolu aux luttes des détenus politiques et exige leur libération immédiate ; elle attire l'attention sur les graves menaces qui pèsent sur la vie de ces détenus en raison de leur conditions de détention inhumaines.

3 - Elle réaffirme le droit de toutes les forces nationales et progressistes à l'expression, à l'organisation, à la réunion, à la grève et aux manifestations ; dans ce cadre elle dénonce les vagues de répression contre les luttes ouvrières paysannes et estudiantines, elle exige l'arrêt des jugements arbitraires et des exactions.

4 - Elle lance un appel pressant à toutes les forces nationales et progressistes pour porter le combat commun au niveau exigé par la lutte sociale, démocratique et nationale.

5 - Elle appelle toutes les forces démocratiques et progressistes arabes et internationales, les organisations humanitaires et les associations des Droits de l'Homme à réclamer la libération de tous les détenus politiques et le retour des exilés dans leur pays».

TOUTE LA DEMOCRATIE POUR LE PEUPLE

«L'Organisation 23 Mars»

QUELQUES REPERES

L'histoire du Maroc ces vingt cinq dernières années est une longue suite de faits de répression.

«L'Organisation 23 Mars» en a rendu compte dans ses différentes publications antérieures.

Néanmoins, pour illustrer que la répression a été quasiment érigée en système de gouvernement dans notre pays, nous rappelons ci-après quelques dates marquantes :

1 - Assassinats :

1964 : La police tire et abat Cheikh El Arab à Casablanca. Il a été précédemment jugé et condamné à mort par contumace.

1965 : Enlèvement et assassinat à Paris de Mehdi Ben Barka. Sa famille n'a toujours pas réussi à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

1974 : Mort sous la torture d'Abdellahi Zéroual.

1975 : Assassinat par des fanatiques manipulés d'Omar Benjelloun.

1977 : Décès de Saïda Mnebhi, par négligence des autorités pénitentières.

2 - Torture :

Tous les rapports de missions d'organisations humanitaires internationales, en particulier celui d'Amnesty International, publié en octobre 77 attestent de la pratique systématique de la torture dans les différents centres de détention, officiels ou occultes.

3 - Violation des principes juridiques :

Ce même rapport indique que le pouvoir viole ses propositions. Citons pour mémoire la détention préventive de près d'une centaine de militants de la prison civile de Meknès (dont A. Belkebir, ancien Vice-Président de l'U.N.E.M.) depuis plus de deux ans. L'instruction est close depuis longtemps, la date de son jugement n'est toujours pas fixée.

4 - Chronologie succincte des procès politiques :

1960 : procès de 84 personnes à Beni- Mellal.

1963 : procès de l'U.N.F.P., onze condamnations à mort dont 8 par contumace.

1971 : procès de Marrakech, 193 accusés, 5 condamnations à mort.

1972 : procès de militaires.

1973 : premier procès de Casablanca de militants marxistes léninistes, peine de prison jusqu'à 15 ans.

1973 : premier procès de Kenitra, 159 inculpés, 16 condamnations à mort.

1974 : second procès de Kenitra, 6 condamnations à mort.

1977 : second procès de Casablanca, peine de prison jusqu'à 30 ans.

5 - Répression économique et sociale :

Régulièrement la presse nationale et progressiste au Maroc fait état de jacqueries paysannes et d'affrontements avec les forces de l'ordre lors des grandes grèves.

Le journal «23 Mars» en français comme en arabe a régulièrement rendu compte de la lutte de notre peuple.

Pour mémoire, rappelons :

- soulèvements paysans des ouled Khalifa et ouled Taima, durement réprimés entraînant de nombreuses victimes (début des années 70).
- affrontement à Beni Mellal, de plusieurs tribus spoliées de leurs terres avec les féodaux locaux appuyés par les autorités ; arrestations massives, jugements sévères et arbitraires (80).
- grandes et dures grèves dans le secteur des phosphates (principale source de revenu du régime) notamment en 78 et 79.

Face à ces différents mouvements sociaux qui traduisent la détermination des masses populaires (et bien que le droit de grève soit formellement reconnu par la constitution) le pouvoir recourt systématiquement au lock out, licenciements, expulsions.

Le dernier exemple en date est la dure répression de la grève déclenchée par les employés de l'éducation nationale et de la santé qui a entraîné des radiations massives.

DECLARATION DES 115 PRISONNIERS POLITIQUES DE LA PRISON DE KENITRA

En cette fin de la première quinzaine de décembre 1979, une vaste campagne de solidarité avec les prisonniers politiques est organisée par diverses organisations démocratiques, associations des droits de l'homme et comité de lutte contre la répression au niveau international ; elle coïncide également avec le deuxième anniversaire de la mort de Saïda Mnebhi à la prison de Casablanca au cours d'une grève de la faim le 11 décembre 1977 et le quatrième de l'assassinat d'Omar Benjelloun le 18 novembre 1975.

Tout en affirmant le soutien à cette campagne de solidarité qui est étroitement liée au respect des libertés démocratiques et aux droits de l'homme, nous soulignons la gravité du maintien de l'emprisonnement politique dans notre pays.

Le soutien d'un nombre important d'organisations humanitaires et d'associations de droits de l'homme de par le monde exprime l'aspiration profonde des peuples à la liberté et leur volonté d'abolir l'exploitation et l'oppression. De même, l'emprisonnement de certains militants fidèles à la cause de leur peuple, traduit le mépris des droits de l'homme qui caractérise les forces réactionnaires hostiles à la libération et au progrès social. A cet égard, le cas du Maroc, loin de constituer une exception, confirme le poids de l'oppression et de la répression qui s'abattent sur de nombreux peuples du monde.

En effet, des centaines de militants continuent de croupir dans les geôles du pouvoir, dépourvus de la satisfaction des besoins humains les plus élémentaires, dans le but d'étouffer leurs potentialités physiques et intellectuelles et de les empêcher de participer à la lutte de leur peuple... D'autres détenus ont sacrifié leur vie pour la liberté et l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. Par ailleurs, les parents et les enfants d'un grand nombre de détenus, consentent les plus grands sacrifices en affrontant les conséquences de l'emprisonnement politique.

Dans la phase actuelle, l'emprisonnement politique est la manifestation de la contradiction entre les aspirations populaires à la démocratie d'une part, et la pratique du pouvoir qui ignore les principes démocratiques élémentaires et les droits de l'homme d'autre part.

Au moment où la lutte démocratique du peuple marocain, des différentes couches sociales et des forces nationales et progressistes s'approfondit, le pouvoir amplifie les arrestations et les procès préfabriqués. Ainsi, de nombreux militants sont conduits dans les geôles secrètes, où la torture

physique et morale est pratiquée de façon systématique ; ce qui entraîne la mort de certains d'entre eux comme ce fut le cas par exemple pour El Abdi et Zéroual.

Le pouvoir transgresse les lois qu'il a lui-même édictées ; c'est ainsi que la garde à vue se transforme en un emprisonnement de plusieurs années. L'exemple de nos camarades de la prison de Meknès, dont la la garde à vue se prolonge depuis plus de deux ans, sans jugement, ni mise en liberté, est une illustration flagrante de cette réalité.

Le processus de répression peut être couronné par une parodie de justice, où les prévenus sont dépourvus des droits de défense les plus élémentaires. Bien plus, les avocats de la défense qui expriment leurs positions démocratiques et humanitaires sont poursuivis comme ce fut le cas lors du procès de Casablanca du 3 janvier 1977. Quant aux jugements prononcés, ils sont excessivement arbitraires (allant de la peine de mort à des dizaines d'années de détention), et n'ont aucun rapport avec les charges retenues (dans ce cadre, le verdict prononcé lors du procès de Casablanca n'est pas la première illustration de l'arbitraire dans les procès politiques). Ajoutons à cela, les jugements prononcés contre les militants syndicalistes parce qu'ils ont défendu un droit social ou organisé une grève.

A l'intérieur des prisons, l'oppression continue. Le détenu politique ne dispose pas des conditions de vie les plus élémentaires : l'isolement, la sous-alimentation, l'absence de soins médicaux sont autant d'instruments de cette politique.

Cette répression systématique vise à anéantir tout volonté de lutte politique. Les militants ne cessent cependant d'affronter cette situation à l'intérieur des prisons et de résister malgré les dures conditions de détention.

C'est ainsi qu'au cours de la lutte des détenus politiques qui ne cesse de s'amplifier contre leurs conditions inhumaines de détention, de nombreux martyrs sont tombés comme Benmoussa, Saïda Mnebhi, Zaïd Brahim et Jbiha Rahal.

La lutte des détenus politiques est une partie de la lutte globale du peuple marocain et de ses forces progressistes militant pour la liberté d'expression et d'organisation politique. L'expérience du peuple marocain montre que le pouvoir a toujours fait face à l'approfondissement des luttes démocratiques par la répression. C'est pourquoi, la lutte contre l'emprisonnement politique constitue un axe important de la lutte démocratique de masse pour un lendemain meilleur.

La dernière campagne d'arrestations, de procès, de licenciements collectifs, dirigée contre la classe ouvrière et les militants de la C.D.T. et de l'U.M.T. confirme la volonté du pouvoir de maintenir l'utilisation de cette arme contre les militants progressistes.

Nous, soussignés, prisonniers politiques à la prison centrale de Kénitra, considérons que la lutte contre l'emprisonnement politique est partie intégrante de la lutte des masses populaires pour les libertés et pour le droit à l'organisation politique.

Dans ce cadre, nous soutenons la campagne de solidarité avec les détenus politiques et lançons un appel pressant pour qu'elle exprime la condamnation de toutes les formes de répression réactionnaire dirigée contre les militants de notre peuple.

Nous exprimons notre soutien aux détenus politiques des peuples et forces populaires dans le monde.

Nous exprimons également notre soutien aux militants détenus palestiniens et égyptiens dans leur lutte contre l'alliance impérialiste, sioniste et réactionnaire.

Nous soutenons les forces militantes et le mouvement des masses dans leur lutte pour les libertés démocratiques politiques et syndicales, la défense des droits de l'homme, la libération de tous les détenus politiques et le retour des exilés à la mère patrie.

115 prisonniers politiques de la prison centrale de Kenitra

Saddik LAHRACH, Houcine TOUKI, Barakat LAHCEN, Abdeslam BAH, Hamadi SAFI, Abdelatif SABER, Mohamed RIFFI, Habib TITI, Abdelhamid AMIN, Yamaldine BEN AMER, Fonad HILALI, Kassem KHALIL, Abdellah LAHRIF, Mohamed FELLOUS, Driss Bouyoussef RAGGAB, Mohamed AISSAOIN Abdeslam EL MOUDDEN, Mohamed MAAROUF, Jamal CHICHAOUI, Saïd BENJELLOUN, Larbi ALAMI, Mohamed Khaled SAHNOUN, Saïd ASGHEN, Lahcen SABIR, Rachid NEZHARI, Allal AL AZHAR, Mohamed LOUBNAHI, Abdelkader AMASRI, Ahmed BOURAS, Mustapha Khallouki TEMSAMANI, Mohamed MOUNFIQ, Abdelhaï ZEHRAOUI, Ahmed AIT BENACEUR, Brahim MOUYESS, Mustapha MIFTAH, Abderrahim LABYED, Kertat EL GHAZI, Abdelkader CHAOUI, Driss Ould EL KABLA, Abdellatif AZRIKEM, BACHIR ZNAGUI, Mohamed MEHDI, Abdelali EL HAJBI, Abdeljebar HASSOUN, Mohamed AAZIBOU, Abdelbari TAYAR, Mi Loud KOTAIBI, Abdelaziz MIMOUNI, Farid EL HADDAD, Abdellatif LAABI, Youness EL MOUJAHID, Abderahman NOUDA, Lohceh MUSTAPHOUI, Bel Abbas NECHTIRI, Allal MELKAOUI, Hassan AID KERROUM, Hassan MASLAK, Brahim AMENAI, Rachid FAKKAK, Abdelfatah FAKIHANI, Mustapha NAFLOUSS, Mohamed MOWAFK, Abdelhamid EL AZMANI, Mohamed ZEKRITI, Mohamed KADI, Ali EL KOURCHI, Mohamed EL KHADDADI, AMEHRACH, Sahaheddine EL WADIAA, Mustapha KAMAL, Abdelhafid LAHBABI, Abdellah MANZOURI, Nouredine SAOUDI, Azzouz LAARACH, Mohamed FIKRI, Miloud ACHEDDINI, Hassan SEMLAH, Ali FAKIR, Ahmed BOUGHABA, Ahmed LAH LAFI, Abdelmajid HIJAJI, Ahmed RAKIZ, Mohamed BAKRAOUI SEMBALI, Abdelali BENCHEKROUN, Mimoum CHICHAH, Mohamed HABCHI, Ahmed WAHABI, LYAZAMI, Abderrahim AFERKI,

QUELQUES EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION MAROCAINE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1948 l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé et approuvé à l'unanimité la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette déclaration énonce les principaux droits fondamentaux de l'homme et de la femme sans distinction de race, de couleur, de religion, de langue ou de nation.

Elle garantit le droit à l'égalité, aux libertés d'expression et d'organisation, aux publications, à la justice, au recours aux tribunaux ainsi que le droit à la culture et à la dignité. Elle s'oppose aux pratiques de la torture sous toutes leurs formes, à l'exil et aux emprisonnements arbitraires.

Deux accords internationaux viendront compléter cette déclaration le 16 février 1966 ; le premier garantit les droits sociaux, économiques et culturels ; le second les droits civils et politiques.

Dans le monde entier les peuples ont lutté pour consacrer les principes de cette déclaration. De nombreux martyrs sont tombés dans cette lutte qui était également dirigée contre toutes les formes d'exploitation de l'homme pratiquées notamment par les régimes fascistes, le colonialisme et le sionisme.

Grâce à cette lutte de libération des peuples, le colonialisme a reculé ; mais l'impérialisme continue d'asservir et d'exploiter économiquement et politiquement de nombreux peuples s'appuyant en cela sur les réactions locales et le sionisme.

Dans la phase actuelle, les peuples mènent une lutte conjointe contre la domination impérialiste et pour imposer les libertés démocratiques et le respect des droits de l'homme.

La lutte pour les droits de l'homme prend pour but la libération économique et culturelle et fait partie intégrante de la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme.

L'Association Marocaine des Droits de l'Homme s'engage fermement à œuvrer pour la défense des droits de l'homme localement et au plan arabe et international.

M' DAGHRI EL ALROUI, Driss BENZEKRI, Lahcen AHBOU, Jawad M'DI-DECH, Ahmed BOUHMI, Ahmed KASSAS, Mustapha BENSALID, Mustapha BOUKERKASS, AMGHAGHA, Mustapha FEZOUANE, Fouad ASSOUAB, Abraham SERFATY, Saïd ASBIAA, Abdellah ZEAZAA, Abdelaziz MOURID, Mohamed BELLOUB, Mustapha KHATTABI, Abdelaziz TRIBEK, Mohamed Rachid MOUNIR, Brahim MOUTIAA, Driss ZAID, Mohamed BELMAJDOUB, Abdelaziz EL WADIRA, Ahmed CHARFI, Mokhtar BELAKHTIR, Mohamed Amin MICHBAL, Mohamed MADAD.

Le communiqué publié lors de notre congrès constitutif stigmatise les violations des droits de l'homme dans le monde arabe qui font obstacle à son développement, son progrès, sa libération et son unité. Il considère en outre que tous les régimes arabes bafouent les libertés démocratiques fondamentales à l'aide de leurs appareils répressifs et à l'aide de juridictions d'exceptions contraires aux droits de l'homme.

Concernant la question palestinienne, le communiqué considère que l'entité sioniste représente une négation du droit historique et national du peuple palestinien à l'existence, à l'autodétermination et à la création d'un état palestinien indépendant sur l'ensemble de la Palestine.

Il réaffirme à cette occasion son soutien à la révolution palestinienne et à son légitime représentant l'O.L.P., ainsi qu'au mouvement national libanais dans leur résistance commune contre les complots d'anéantissement impérialo-réactionnaires et sionistes.

Au plan national l'Association Marocaine des Droits de l'Homme considère que les libertés publiques et individuelles subissent actuellement les mêmes atteintes qu'à l'époque de l'occupation colonialiste. Cette repression des libertés s'est traduite par un grand nombre de procès politiques, celui de Rabat, 1963, de Marrakech, 1971, de Casa en 1976 et les multiples procès intentés aux syndicalistes.

Ces atteintes aux principes des droits de l'homme ont causé la mort de plusieurs militants, parmi lesquels Zaïdi Brahim, Grina Med, Saïda Menebhi, Abdellulit Zeroual, Ksist Omar, Saïd Azeroual, El Merghadi Tayeb, et bien d'autres encore.

Le sort d'autres militants est inconnu depuis leur enlèvement, parmi eux Ouezzane B. Kacem, Hossein Manouzi, Louzi Ahmed, Ito Oumoun.

D'autres enfin ont été contraints à s'exiler à l'étranger pour fuir les arrestations et les enlèvements.

Sur le plan économique, les conditions de vie des classes populaires continuent de se détériorer en raison de l'inflation, du chômage, de l'exploitation des classes privilégiées et de la dépendance économique et financière de notre pays à l'égard des marchés extérieurs.

Les luttes menées par les classes populaires ont donné lieu à une repression systématique, illégale, plusieurs fonctionnaires ont été abusivement licenciés ou suspendus laissant sans ressource aucune, des centaines de familles.

Devant cette situation, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme dénonce toutes les atteintes portées contre les droits de l'homme proclamés dans la déclaration universelle. Elle lance un appel aux organisations syndicales et politiques et à tous les citoyens épris de justice pour œuvrer à ses côtés pour la défense des droits de l'homme et pour s'opposer à toutes les atteintes et pratiques illégales.

COMMUNIQUÉ DES PRISONNIERS POLITIQUES SUR LEUR ÉTAT DE SANTÉ

Nous les prisonniers politiques soussignés, sommes dans l'obligation d'adresser le présent communiqué à l'opinion publique nationale et à travers elle à toutes les instances chargées de veiller à notre état de santé.

Sur ce plan, nous sommes l'objet d'une négligence totale, ce qui a entraîné une aggravation des maladies répandues parmi nous, qui non seulement minent nos corps, mais ont coûté la vie à un grand nombre de nos frères emprisonnés.

Cette situation critique qui ne cesse de s'aggraver en raison des lenteurs, des diagnostics superficiels, des mauvais soins et de la sous-alimentation, nous pousse à attirer l'attention de l'opinion publique nationale sur notre condition.

Notre présent communiqué ne permet pas de citer tous les différents cas de maladies qui sévissent parmi nous. De ce fait nous nous contenterons de n'en citer que quelques uns à titre d'exemple. Nous insisterons notamment sur le cas particulier de notre frère AMEZIANE, incarcéré actuellement à la prison centrale de Kénitra sous le matricule 18 381.

Quelques cas parmi tant d'autres.

El Melaoui Zaoui	- atteint de maladie mentale depuis 1974.
Khiari Ahmed	- souffre des intestins, d'hernie et d'hémorroïdes
Albou Hassan	- souffre d'une inflammation des narines
El Atlas Mohamed	- atteint des reins ; paralysie partielle.
Ali Ouzaiéd	- souffre des intestins et de l'appareil digestif.

En ce qui concerne le cas de Amahrouq AMEZIANE nous exposons ci-après toutes les étapes de l'évolution de sa maladie pour que l'opinion publique soit informée des souffrances qu'il endure :

1 - Il a été présenté à un ophtalmologue le 24 décembre 79 à la prison centrale qui a ordonné son transfert à l'hôpital de Rabat qui dispose de tout le matériel nécessaire pour déterminer la nature exacte de la maladie.

2 - Après une nouvelle visite du même médecin en date du 7 janvier 1980, ce dernier demande son transfert d'urgence à l'hôpital de Salé pour y subir une intervention chirurgicale.

3 - Le 10 janvier 1980 Amahrouq est transporté à l'hôpital de Salé, il y est refusé par une doctoresse sous prétexte «qu'il était trop tard».

4 - le 14 janvier, il est présenté au premier médecin qui s'en trouve surpris et contacte directement la doctoresse. Il revient pour dire à Amahrouq que «les choses le dépassent».

Cette situation a eu pour conséquence la perte d'un œil pour Amahrouq.

Nous affirmons à l'opinion publique nationale ce qui suit :

1) ceux qui supportent la responsabilité du manque de soins de notre frère Amahrouq ne sont pas les médecins, ni les prisonniers politiques, mais ce sont les services en rapport avec la prison et les institutions, ainsi que les appareils officiels à travers les pressions qu'ils exercent sur les médecins.

2) nous ne faisons pas supporter aux médecins la responsabilité du refus systématique dont a été victime notre frère Amahrouq et de nombreux autres détenus politiques, autant que nous l'imputons d'abord aux appareils de répression.

Au moment où nous adressons ce communiqué sur l'affaire de notre frère Amahrouq qui a perdu un œil, nous :

1) faisons supporter la responsabilité de ce qui arrive à Amahrouq AMEZIANE —et qui risque d'arriver aux autres détenus politiques en général— à tous ceux qui font preuve de négligence dans l'accomplissement de leur devoir, ainsi que ceux qui dépassent les limites de leurs responsabilités.

2) nous appelons toutes les instances nationales à agir pour assurer la guérison du frère Amahrouq en particulier, et pour apporter leur soutien au droit à la santé et aux soins pour les détenus politiques.

Février 1980

LE TEMOIGNAGE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International agit en faveur de la libération de prisonniers politiques au Maroc depuis les premières vagues d'arrestations des années 60. Des missions furent envoyées pour assister aux principaux procès : la première en 1963 lors du procès de l'U.N.F.P. à Marackech, la plus récente lors du procès de Casablanca en 1977. Les observateurs d'Amnesty International ont été unanimes à déclarer que les membres des groupes d'opposition traduits en justice en vertu des lois sur la sécurité de l'Etat ont en fait été jugés en raison de leurs opinions politiques. Les observateurs ont signalé d'une façon concordante les tortures et, dans un certain nombre de cas, des obstructions tendant à empêcher les défenseurs de remplir leur tâche.

Amnesty a élevé une protestation vigoureuse contre les condamnations à mort pour délit politique, contre l'usage de la torture et contre les distorsions de la justice au cours des procès.

Collection «Documents» Oct 1977.

Extraits de la lettre des familles des détenus politiques incarcérés à la prison civile et celle de Ain et Borja à Casablanca, en date du 8 octobre 1976.

«Nous attirons l'attention des autorités sur ce qu'endurent nos fils dont le nombre est de 240 environ et dont la majorité a purgé plus de deux ans de détention préventive et qui malgré la fin de l'instruction, restent toujours sans jugement...
Nous demandons aux autorités concernées de respecter le droit des détenus politiques en fixant la date de leur traduction devant le tribunal».

Extraits de la lettre des familles des 138 détenus politiques de la prison centrale de Kenitra aux responsables et à l'opinion publique nationale et internationale en date du 11 août 1977.

«Nous, familles des 138 détenus politiques transférés dernièrement à la prison centrale de Kenitra, après les sentences injustes du tribunal de Casablanca, vous informons sur la gravité de l'état de santé des détenus politiques, à la suite des traitements illégaux et inhumains pratiqués par les responsables pénitentiers en particulier depuis leur transfert à la prison centrale de Kenitra...»

«Ces mesures abusives se sont d'abord traduites par l'empêchement que pratiquaient les responsables à l'égard de tous les détenus qui désiraient passer les examens de fin d'année, cette mesure prend toute son importance quand nous savons que la majorité des détenus sont des étudiants ou des lycéens...». Ces pratiques ont poussé les détenus à déclencher une grève de la faim. Nous dénonçons avec forces ces pratiques inhumaines et exigeons :

- 1) une autorisation pour permettre à tous les détenus politiques de poursuivre leurs études.
 - 2) la libération des détenus politiques qui sont encore dans les cachots.
 - 3) des soins pour les détenus malades.
 - 4) l'arrêt de toutes les exactions pratiquées à l'encontre des familles des détenus politiques».
-

Extraits de la lettre des familles des 139 détenus politiques de la prison centrale de Kenitra aux responsables en date du 23 novembre 1977.

«Nous, familles des 139 détenus politiques de Kenitra attirons l'attention des responsables et de l'opinion nationale et internationale sur le danger qui menace la vie de nos fils à la suite de la grève illimitée de la faim qu'ils ont entreprise depuis le 8 novembre 1977 dans le but de réaliser leurs justes revendications...».

«Nous soulignons avec regret, qu'après les enlèvements terroristes de nos fils par la «police» et après les tortures sauvages qu'ils ont subies dans les géoles secrètes et après le jugement formel qu'il leur a été monté

à Casablanca, jugement au cours duquel ils ont été privé des principes élémentaires de justice et de droit à la défense, nos fils continuent de vivre dans des conditions désastreuses, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles sont contraires aux principes de justice et des droits de l'homme». «L'administration les prive du moindre droit du détenu politique. En effet, elle leur interdit de recevoir des livres, des revues, des journaux comme elle leur interdit de recevoir des transistors-radio».

Extraits d'une lettre ouverte des 139 détenus politiques grévistes de la faim à Monsieur le Ministre de la justice en date du 9 novembre 1977.

«Nous, soussignés détenus politiques de la prison centrale de Kenitra et de la prison civile de Casablanca, vous informons que nous entreprenons une grève illimitée de la faim à partir du mardi 8 novembre à 8 heures du matin, pour protester contre les conditions inhumaines dans lesquelles se déroulent notre détention... «L'administration pénitentière continue à nous faire subir toutes sortes de tortures, de persécutions et de mauvais traitements depuis l'isolement dans des cachots individuels, aux bastonnades et aux brimades en passant par des enlèvements pratiqués par la police à l'intérieur de la prison. Les détenus se retrouvent de nouveau dans des centres de tortures où ils subissent les supplices et les séances de tortures les plus sauvages».

Extraits de la lettre ouverte des détenus politiques des prisons de Casablanca à Monsieur le Ministre de la justice en date du 10 janvier 1977.

«Nous, les détenus politiques des prisons de Casablanca, avisons qu'après l'enlèvement abusif et les tortures sauvages de toutes sortes que nous avons subi dans les géoles de détention secrètes pendant plusieurs mois et après notre comparution devant le tribunal, nous enregistrons que la présidence du tribunal refuse d'écouter les déclarations des accusés, empêchant leur défense des lourdes accusations qui leurs sont adressées ; comme elle leur interdit d'exprimer leurs idées ; pire, elle les oblige par des pressions et des menaces, à ne formuler comme réponse qu'un oui ou un non».

«Vu les violations, vu la répression et les menaces précitées, nous vous informons que nous avons décidé d'entreprendre une grève de la faim de 48 heures à partir de mardi 11 janvier 1977 pour protester contre ces graves violations».

Extraits de la lettre des 139 détenus politiques des prisons de Casablanca à Monsieur le premier Président de la Cour d'Appel à Casablanca.

«Monsieur le Président, vous avez pris la décision le premier décembre 1976 de procéder à notre jugement avant la fin février 1977, conformément aux principes essentiels des droits de l'homme. Cependant, si notre jugement a été entamé à partir du début janvier 1977, conformément à votre décision, le comportement du président du tribunal est fonda-

mentalement contraire à ces principes essentiels»... «Le président refuse catégoriquement aux inculpés de procéder à tout éclaircissement au sujet des trois premières accusations qui nous sont portées :

- atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat,
- complot pour renverser le régime,
- formation d'association clandestine dans le but de renverser le régime.

«Le président du tribunal menace d'une façon systématique nos avocats chaque fois qu'ils essaient de dénoncer les violations abusives des principes essentiels de la justice».

«Vu qu'après notre grève de la faim de 48 heures aucune modifications dans le comportement du président n'est apparu, nous avons décidé d'entreprendre une grève continue de la faim à partir du 17 janvier 1977 à 8 heures du matin pour protester contre l'absence totale du respect des principes élémentaires des droits de l'homme au cours de ce jugement».

Suite de la page 26.

«Liste de tous les détenus politiques»...

SORT INCONNU

Brahim LACHGAR, Mohamed DOUNANE, Mohamed AMARA, Bonalem M'HANNI, Lahcen CHTOVKI, On Hadelen MOHA, Mohamed BAYA, Ham-mou OUARANE, Belkacen OUEZZANE, Omar KSIRI, Lahbib OUBAL-LOU, Brahim LAGHGAR, Tahar SERGHINI.

CONDAMNES A MORT

Ei Mokhtar JAAOUANI (1974), Hourinebea Ali ELMANOUIZI (1971), Mohamed LAHRIZI (1964), Capitaine SKALLI (1964), ELHALIMI (1964), Mohamed BOULAHAYA (1964), Madani LAOUAR (1964), Mohamed BENLAHCEN (1964), Mohamed SAJID (1964).

DECLARATIONS ET PRISES DE POSITIONS DE CERTAINS DETENUS

Assidon, né en 1948, élève professeur, condamné lors du procès de Casa en 73 à 15 ans de prison.

En réponse aux questions du président du tribunal, Assidon a déclaré en premier lieu que, en tant que citoyen marocain, il lutte contre le sionisme et l'impérialisme qui s'infiltrent à travers le pays...

Herzenni Ahmed, étudiant à la faculté de lettre de Rabat, né en 1948., condamné lors du procès de Casa en 73 à 15 ans de prison.

Avant toute réponse, Herzeni a tenu à déclarer qu'il a été torturé lors de son enlèvement et que sa femme a subi le même sort et a même été violée sous ses yeux. Il rejette ensuite en bloc l'accusation de complot contre tous ceux qui militent pour l'indépendance économique du pays, pour la réforme agraire, pour la libération des territoires encore sous domination étrangère, pour l'amélioration du niveau de vie des classes déshéritées.

Abraham Sertati «le judaïsme marocain en Israël, mouvement international de lutte anti-raciste.»

«L'impérialisme, pour consolider ses positions dans ce secteur vital pour lui qu'est le Moyen Orient a forgé une situation qui exige un profond processus révolutionnaire que la bourgeoisie est bien incapable de diriger. Ce processus ne peut rester limité au peuple palestinien. L'interpénétration du sionisme et des intérêts vitaux de l'impérialisme au Moyen Orient et en Méditerranée contraint à l'interpénétration de la révolution palestinienne et de la révolution arabe, elle-même partie intégrante de la révolution mondiale».

Témoignage de Sertati sur sa maladie résultant des conditions lamentables de détention :

«Du 16 novembre au 16 décembre 1977, j'avais fait une grève de la faim de 31 jours afin de protester contre la mesure discriminatoire qui m'avait frappé le 7 mars 1977 en me séparant de mes compagnons de détention, transférés alors à la prison centrale de Kenitra et en me maintenant, en dépit de la loi (art. 659 du code de procédure pénale) à la prison civile de Casablanca. Les conditions d'extrême humidité de la cellule où j'ai été confiné pendant les quatorze premiers jours de la grève sans jamais en sortir, ont probablement atteint ma santé, déjà affaiblie. J'avais souffert, dès le 3ème jour de diarrhées pratiquement permanentes, d'autant plus douloureuses que le ventre était vide. Le 14ème jour, j'ai eu de fortes palpitations cardiaques, à la suite

de quoi mon transfert à l'hôpital a été effectué. Mais j'ai été ramené à la prison et dans les mêmes cellules d'extrême humidité dès le 4ème jour après la cessation de la grève de la faim et alors que j'étais encore très affaibli et dans un état d'épuisement physique et nerveux.

C'est dans ces conditions que j'ai commencé à avoir, à partir du 10 janvier, mais toujours se déclenchant au milieu de la nuit, de fortes crises de palpitations cardiaques violentes».

À la dernière visite fin mai, le médecin me déclara guéri pour les manifestations cardiaques et recommanda par écrit, pour mon emprisonnement «un climat chaud et sec», recommandation non-suivie d'effet et ce, alors que moi-même demandais alors à rejoindre ceux de mes compagnons détenus au pénitencier d'Ain Monnen près de Settat».

«De même dans «le rapport politique de 1973», l'organisation de l'action communiste au Liban, s'attèle à cette tâche en déterminant la nature de la classe au pouvoir, c'est à dire le capitalisme bancaire au Liban.

Le mouvement marxiste-léniniste au Maroc n'a pas progressé dans cette voie. Cependant l'organisation «23 Mars» est consciente de cette grave lacune. L'élaboration du programme est la tâche nécessaire pour déclencher le processus de la liaison étroite avec les masses laborieuses et à leur tête la classe ouvrière.»

Benchekroun Abdelali, né en 1951 à Marrakech, professeur au lycée Hashaa à Casablanca.

- condamné par le tribunal du Sadad de Rabat à 20 jours d'emprisonnement à la fin de l'année 1972 pour avoir participé à une manifestation d'étudiants interdite.

- congressiste au 15ème congrès et membre du conseil administratif de Union Nationale des Etudiants du Maroc.

- sa garde à vue et sa détention préventive ont commencé le 2 novembre 1974 et ont duré plus de deux ans.

- condamné au procès de Casablanca le 30 juin 1977 à 30 ans de prison ferme.

Voici un extrait de ses déclarations devant le tribunal :

«Une vision dialectique du problème de l'enseignement dans notre pays est liée à tous les autres problèmes auxquels sont confrontées les masses populaires, éprouvées par la hausse des prix, la baisse des salaires et le chômage».

Le camarade Benchekroun ajoute que «toute lutte conséquente doit dépasser les limites sectorielles pour déboucher sur une perspective globale ayant pour objectif de dénoncer la dépendance économique vis à vis du marché impérialiste...».

Cette classe au pouvoir «tente de briser toute activité syndicale des ouvriers, des ouvriers agricoles et de la jeunesse scolarisée, elle les emprisonne et les fait traduire en justice dès qu'ils revendiquent leur droit à l'organisation

syndicale».

Quand le président du tribunal lui présente un manuscrit qui traite de l'exécution du militant Dahkoum et ses camarades, Benchekroum déclare qu'il proteste contre ces exécutions et réclame l'abolition de la peine de mort qui a été appliquée à un nombre de démocrates qui avaient manifesté leur solidarité avec la lutte de la résistance palestinienne.

Le camarade ajoute qu'il «appuie la lutte du peuple marocain non seulement pour la récupération du Sahara, mais aussi pour liquider toute présence colonialiste, pour le retour à la mère patrie de Sebta, Mellila et les îles Jaâfarines, et pour l'évacuation des bases militaires étrangères dans le pays».

Le camarade a insisté à la fois sur la nécessité du retour à la légalité de l'U.N.E.M., l'établissement d'un enseignement arabe et scientifique accessible à tous les enfants du peuple, l'amélioration de la situation des masses populaires et l'instauration des libertés démocratiques.

Le camarade a nié les accusations de complot portées contre lui ; il a demandé au tribunal d'abandonner le procès verbal de police qu'il considère être préfabriqué et qu'il n'a signé que sous la pression dans un local secret où il a subi des tortures sauvages.

Abdelwahed Belkebir : ex-vice président de l'U.N.E.M., arrêté en janvier 1973, au moment où l'Union fut interdite. Il demeure en détention secrète aux mains de la police pendant treize mois ; pendant cette même période il fut jugé par contumace (en août 73) la police prétendant qu'il était en fuite. En février 1974 il fut transféré à la prison de Casablanca où il restera en détention préventive jusqu'au procès d'août 1976 auquel il fut acquitté.

Arrêté de nouveau en juin 1977, il est toujours en détention préventive.

Voici ce qu'il déclare dans une lettre adressée de prison au 16ème congrès de l'U.N.E.M. :

Au niveau de la question nationale :

«... en ce qui concerne la question la plus grave que vit notre pays, celle du parachèvement de notre intégrité territoriale, les dirigeants ont toujours cherché à maintenir les masses à l'écart, à étouffer leurs voix et à se faire leurs tuteurs au lieu de leur donner le droit de décider ; de même, par leur attitude équivoque sur cette question, ils refusent de lier celle-ci, en tant que problème de libération, aux revendications démocratiques des masses ; ils s'ont donné le droit de définir la forme et le contenu de la lutte de libération. Ainsi, les masses estudiantines qui redoublent de vigilance pour tout ce qui touche le peuple marocain ne peuvent aujourd'hui que se tenir à ses côtés dans sa revendication légitime et son droit inaliénable au parachèvement de son unité nationale en dehors de la tutelle de qui que ce soit, et en liant cette libération nationale à la libération de la domination étrangère et l'exploitation compradore pour imposer les libertés fondamentales, loin de tout sectarisme régionaliste, c'est à dire dans la perspective de l'unité du Maghreb arabe et celle de l'unité arabe. Le parachèvement de notre unité territoriale ne pourra se faire avec le maintien des liens avec l'impérialisme et ses valets

et la poursuite de l'oppression des masses, mais par l'établissement de relations étroites avec les forces de libération en Afrique, dans le monde et dans la nation arabe, et en donnant l'initiative aux masses, en respectant leur liberté et en donnant satisfaction à leurs revendications légitimes».

Au niveau de la nation arabe :

«...Les atterrissements des dirigeants notamment sur le problème palestinien, ne peuvent être camouflés par des prises de position formelles minimales, d'ailleurs jamais respectées. Le voyage et la capitulation et les accords de Camp David dirigés contre la nation arabe, le peuple palestinien, ses combattants et son représentant légitime l'O.L.P., signés par le traître Sadate et son régime, avec l'entité sioniste, avec la bénédiction de l'impérialisme américain l'ennemi de notre nation et de tous les peuples en lutte, ont été rejetés et dénoncés par le mouvement étudiant et son organisation. Ces accords nous imposent, en tant que mouvement étudiant progressiste, ainsi qu'à toutes les forces arabes qui refusent la capitulation et la collaboration avec l'impérialisme et le sionisme de s'opposer concrètement à ce grave complot et de prendre leurs responsabilités nationales, non seulement en adoptant une position ferme de principe contre les accords et contre les capitulaires et les collaborateurs, mais en définissant notre rôle pour faire face à ce complot avec le soutien et la solidarité de toutes les forces progressistes arabes, et parmi elles, les organisations estudiantines arabes.»

Moudden Abdeslam, né en 1951 à Kelâa Sraghna, professeur de physique-chimie.

Sa garde à vue a commencé le 2 novembre 1974 et a duré plus de deux ans. Condamnée à 30 ans de prisons au procès de Casablanca le 3 janvier 1977. Voici un extrait de ses déclarations devant le tribunal :

«L'organisation «23 Mars» dont je suis membre est illégale juridiquement mais légale politiquement ; les raisons qui l'ont amenée au travail clandestin sont des raisons impératives dues à l'absence de liberté démocratiques dans notre pays, qui se traduit par l'absence des libertés d'association, de manifestations, de réunions. C'est ainsi que :

1. Des centaines de prisonniers politiques, civils et militaires, remplissent les geôles, alors que de nombreux autres militants sont obligés de s'exiler à l'étranger pour fuir la répression.

2. Le grand nombre de procès politiques qui ont eu lieu entre la seule période qui s'étend de 1971 à 1976, et le nombre plus important encore de procès contre des ouvriers, des paysans et des petits fonctionnaires qui militaient pour leurs droits légitimes au bien être et à la liberté.

3. L'interdiction et la suspension décrétées dans le passé contre le P.C.S. et l'U.N.F.P., et l'interdiction arbitraire de l'U.N.E.M.

4. L'ampleur des activités des groupes fascistes qui conspirent contre la vie des militants démocrates, comme ce fut le cas lors de l'envoi de colis

piégés aux militants Omar Benjelloum, Lyazghi et Diouri, et aussi lors de l'assassinat du martyr Omar Benjelloum.

5. La prolongation arbitraire des périodes de détention préventive, notamment dans les locaux de la police où sévissent la torture et des conditions inhumaines de vie, si elle ne conduit pas à la mort comme ce fut le cas pour Abdellatif Zeroual et d'autres martyrs, donne lieu à diverses maladies graves».

Voici un extrait de ses déclarations sur la question nationale :

«Le parachèvement de l'unité du territoire national a toujours été, et continue d'être, l'une des aspirations du peuple marocain ; la position de l'organisation «23 Mars», qui est aussi la mienne, est contre l'autodétermination quand elle ne vise qu'à servir les desseins de tout mouvement séparatiste de quelque nature qu'il soit. Le Sahara est partie intégrante du territoire marocain, ses habitants sont partie intégrante du peuple marocain.

La récupération qui a lieu dernièrement est une victoire partielle du peuple marocain contre ses ennemis : l'impérialisme, le colonialisme espagnol et la réaction marocaine qui, pendant longtemps, ont entravé l'accomplissement de cette tâche nationale qui aurait dû être réalisée dans les années cinquante au moment où le peuple marocain était mobilisé pour mener à terme son indépendance. Bien que cette récupération ait eu lieu tardivement, elle représente un pas en avant sur la voie de l'unité et de la libération du peuple marocain, au nord comme au sud...».

El Azhar Allal.

«Nous savons tous que l'édification du parti révolutionnaire (en tant que mouvement social) nécessite la fusion de la théorie révolutionnaire dans les masses populaires en général et la classe ouvrière en particulier. A chaque étape cette tâche est historique car le Mouvement doit prouver concrètement la justesse de sa ligne politique dans les luttes quotidiennes et par là, arriver à une accumulation militante.

Si cette tâche historique est de longue haleine, il survient cependant des phases historiques pendant lesquelles les masses accumulent l'équivalent de dizaines d'années d'expérience, ces phases sont celles où les luttes ont un caractère aigu.

Le premier impératif du Mouvement pour être à la hauteur de cette tâche est de réunir les conditions d'un des termes de l'équation du parti révolutionnaire : le mouvement doit formuler la théorie de la révolution marocaine par l'élaboration du programme de la classe ouvrière marocaine.

Au Maroc le mouvement révolutionnaire se base sur le marxisme non pas en tant que science, mais en tant qu'idéologie justificatrice. Or l'expérience du mouvement marxiste nous apprend que lorsque Marx rédige le «Manifeste» il trace les grands axes du programme de la classe ouvrière ; mais il formule également dans le «Capital» la théorie de la révolution socialiste. Car le socialisme est l'étape nécessaire à laquelle aboutit la contradiction capital-travail. ; de même dans «Le développement du capitalisme en Russie», Lénine développe la théorie de la révolution dans son pays».

LISTE DE TOUS LES DETENUS POLITIQUES
(Etablie d'après les renseignements
dont nous disposons).

En détention préventive :

BELKEBIR Abdlewahed, BOUDLAL Maohamed Ben Mohamed, BEN SEGHIR Abdelhadi, BOUH Fatna, AL GIBABDI Lafita, ZOUINI Maria, AL MASMOUDI Widad, BOUKHARI, HASNOUI Abdelkader Miloud, TOULIMAT Abdeljalil Mohamed, NADIF Mohamed Labib, SOUALEH Yahia Mohamed, SERGI Laabed Mohamed, BEN YOUNG Ahmed Chaouqi, BOUGASHBI Abdelhakim Mohamed, AL IDRISSE Chouasbi Moulay Hadid, BEN CHAFFEI Abdeljali Omar, ALAOUI Moulay Rashid, ACHERII Mustapha Hamou, HAMOUDA Mohamed Milou, BOURI Najm Mouklli, IBN Malass Abdellatiff Omar, TOULIMAT Abdelwahed Mohamed, BOUSABRIYA Ahmed Mohamed, AL GHISSARI Benkirane Mohamed, LAHOUIRACHE Omar Mohamed, AL MOUSSALI Abderrafiq Ahmed, ZIADI Ali Idir, KOU-MINAT Mohamed Najib, KATI Mohamed Idriss, MELLOUK Zacharia Ahmed ASSAAD Moulay Hassan Abdelaziz, SALMI Mohamed Salem, SOUSSA Ahmed Taha, EL GLII Mohamed Ahmed, CHBABA Kacem Haj Mohamed, AL JHIUOITA Ali Ahmed, ALLOUDI Abdallah Laaboubi, ALAOUI Aouli Ahmed, MASSAAD Abdallah Ahmed, JARMOUNI Abdelkrim m'darak, AL KABBAB Abdel Ali Mohamed, AL ANDALIB Abdelhaq Mustapha, OUMALEK Abdelsalam Salah, BENNIS Abdelhaq Touma, AHSL BOUBKER Mohamed Bachir, CHARGOU Mohamed, ZAIDI Omar Mohamed, BRIBRI Najib Ahmed, MOURID Jaafar Houssein, ZRIOUAL Abderrahim Mohamed, ABOUTAMMAN Ahmed Maati, ALOUATI Abdelzaz Ahmed, ZEKRINI Abdelhafid Mohamed, ZNAIDI Mustapha Bouazza, HAITOUM Mohamed Abdallah, OUAHBI Mohamed Idriss, KHAMANI Noureddine Ahmed, BEN SAHRAOUI Bouselham Jelloul, BRIECH Abdelhaq Haj Mekki, BENABDALHANOUN Mohamed Salahdine, ZRIOUAL Abdesammad, ZAAMI Ahmed el Khebir, KASIR Aziz Miloudi, RADOUANE Abdelssalad Ahmed, TAALI JILALI Mohamed, MAGHOUSS Abdallah el Haj, JOULI Abdelkrim Ouadi, ABDEL MOUNI Fouad Ismail, ZOUINI Rashid Mohamed, IBDIHI Abdelaziz Idriss, NEJJAOUI Abdelwahed, GAUTI Mustapha Zennouri, AL FIGHT Abdelsamad Ahmed, GHAZI Noureddine Al Ghazouani, NOIRELLIL Abdellatif Mohamed, BOUZIANE Moktar Mohamed, GHAZOUI Mohamed El Miloudi, TAHIR Abderrazak, LAHNA Mohamed Salah, MACHIK Ali Fadil Mohamed, BOUICH Mohamed Ali, DIMAOUI Abdelssalad Almarek, MCHIK Mohamed, BOURI Najm Mouklli, LOUZI BASSOU, CHARI LAHLOU, JALLOUK ZAID

5 ANS DE DETENTION

Rabia FTOUH, Fatima OKACHA, Mohamed MOUNFIR, Abdeljabamné HASSOUN, Mohamed ZEKRITI, Driss OULD EL KABLA, Miloudi TAIBI, Mohamed FARIDI, Mohamed BELKOUCH, Messari Mohamed BEN AMIAR, Ahmed BOUHMIDI, Ahmed CHARAFI.

8 ANS DE DETENTION

Hamid EZROURA (1973).

10 ANS DE RECLUSION

Ahmed ELOUAFI Ahmed (1972), Mohamed BOURASSI (1973), Mustapha RAMDANI (1973), Houcine AMEHRACH (1973), Mohamed KHOTBI (1973), Abdellatif LAABI (1973), Abdeljabil DARJ (1973), Mohamed BELMAHJOUR (1973), Ali FKIR (1973), Abdelaziz LOUDIYI (1973), Abdelkader ALLAOUI (1976), Ahmed MEHDI (1976), Hadj Ahmed OUM-LIL (1976), Brahim FOUIG (1976), Mohamed OUCHAIN (1976), Ahmed BELLAHLEN (1976), Abderrahime AFARKI, Jamal CHICHAOUI, Mohamed SAHNOUN, Lahcen SABER, Ben Lahcen GORTAT EL GHASI, Lahcen MUSTAPHAOUI, Moktar BELKHATIR, Mohamed KADA, Mustapha MEFTA, Mustaphaoui, KAMAL, Mohamed AISSAOUI, Hassan ADAK-ROUM, Mohamed BELLOUT, Abdellatif ZRIKEM, Mohamed MAAROUF, Ali KORAICHI, Jameldine BEN OMAR, Younès MOUJAHID, Abderrahime LABYAD, Ahmed BOUGHABA, Abdellatif SABER, Saïd SABI, Abdelhamid HAJAJI, Mohamed KHADADI, Abdelmajid AZMANI, Mohamed EL MEHDI, Mohamed AZIBOU, Mustapha BEN SAID, Mohamed FELLOUS, Miloud JDAINI, Brahim MOUIS, Ahmed BEN SAID, Mustapha KHATABI, Ahmed LAKHLAFI, Saïd BENJELLOUN, Lahcen BARAKAT, Ahmed BOURAS, Aïlal MALKAOUI, Driss RADOUANE, Mohamed MOUNIR, Farid AL HADAD, Mustapha, BOUKARTAB, Hassan MOUSLIK, Ahmed EL QUAHABI, Abdelaziz MIMOUNI.

15 ANS DE RECLUSION

Mohamed KABLI (1963), Ben Salah FATTAH (1963), Mohamed ELAZHARI (1967), Bouchaïd MOUNIR (1967), Ahmed HERZENNI (1973), Sion ASSIDON (1973), Abdellaïf DERKAOUI (1973), Mohamed BARI (1973), Abdelhamid (1973), Mohamed LOUKILI (1976).

20 ANS DE RECLUSION

Ahmed SABRI, Mohamed LAALI, Mohamed CHERKAOUI, Mohamed MELHAOUI, Haj Hammon HAJJOU, Ahmed ELOUZZANI, NACIRI FADEL, Tayeb BOUAYDI, Ameziane AMEYROUK, Houcine BEN KHOUYA, Mohamed AKAMRI, Ali AMEZIANE, Miloud LAAJINI, Ali LABIDI, Abderrahmane MASSINE, Brahim BEN SALAH, Ali LAAJINI, Mohamed OURISSOU, Kamar BEN SALEM, Ben Mustapha KADER, AISSI Mohamed, Mohamed KAMMOU, Brahim B. Mohamed ZAID, Omar AIT-ZAID, Mohamed FAKHREDDINE, Ahmed MAAZOUZ, Mohamed FELLA-

HI, Ahmed ELOUZZANI (1973), Mohamed MAYALI (1960), Boujemâa ALLAL (1963), MOUHA OU HAMMOU (1966), Ahmed NAYI (1963), Abdelkebir Ben HAMMOU (1966), Brahim AMESLIL (1967), Mohamed ELATLASSI (1960), Abdelkebir MAHIR (1969), Salah HACHAD (1972), M'Bareck TOUIL (1972), Mohamed ZEMMOURI (1972), Allal OUAHAJ (1972), M'Fadel MAGHOUTI (1972), Mohamed DOUKKALI (1972), Ahmed BEN BOUBEKER (1972), Mohamed LAYACHI (1976), Lahcen KEMALI (1976), Ahmed TATAOUI (1976), Abdelkader CHAOUI LOUADI, Mustapha NEFLOUS, Abdallah ZAHIR, Mohamed ALMOUAFFAK, Nourredine SAOUDI, Bel Kacem KHALIL, Ahmed HABCHI, Larbi ALAMI, Rachid NAZHARI, Brahim NOUATTA, Ahmed RAKIZ, Salah Eddine EL OUADII, Abdelali HAJJI, Mohamed LEBNANI, Abdelkader AMASRI, Abdelhai ZAHRAOUI, Ahmed FESSAS, Saïd ASGHEN, Mohamed MECHEBAL, Mohamed AMGHAGHA, Hassan EL BOU EL, Hassan EL YAZAMI, Abdelbari TEYA, Habid BEN MALEK, Abdellal MESFIOUI, Abdellah HARIF, Mohamed KAMOUNI, Brahim AHMICH, Jaouad MDIDECH, Saddik LAHRACH, Mahjoub AIT GHANOU, Lhoucine TOUGUI, Mohamed ZNAGUI, Abdeslam EL BAHJ, Brahim AMNAY, Rekab BOUISSEF, Habid ELTITI, Mohamed HAISSANE, Abdelaziz EL OUADI, Mohamed FIKRI, Abdelaziz MOURID, Abdel YOUSRI, Mohamed MEDDAD.

25 ANS DE RECLUSION

Abdelhafid BERBACHI (1973), Ben Mohamed AKKA (1973), Zouhir IDRIS EL OUDGHIRI (1976), Meliani ZAOUI (1976), Lahcen OULHADJ (1976).

30 ANS DE RECLUSION

Abdallah MANSOURI, Driss ZAIDI, Mohamed Ben Ahmed SRIFI, Mustapha TEMSAMANI, Fouad EL HILALI, Semlali BAKRAOUI, Driss BENZEKRI, Mimoun CHICHA, Allal AL AZHAR, Abdeslam MOUDDEN, Hassan SEMLALI, Abdelali BENCHEKROUN, Hammedi SAFI, Abdelaziz TRIBAK, Ahmed AITBENNACER, Azzouz LAAZICH, Mustapha FAZZOUANE, Moulay Rachid FEKKAK, Abdelhafid LAHBABI, Mohamed LAGHRISSE, El Yazid MERZAK (1976), Houcine IKHICH (1973), Addi TRIKI (1973), Alla AFFEKOUCH (1973), Abdelhafid LAHBABI (1973), Abdellah MANSOURI (1977), Mohamed MERMOUH (1976), Mohamed BENNOUR (1976).

RECLUSION PERPETUELLE

Ahmed BELFROUF (1973), Mohamed ELMISSAOUI (1960), Ahmed Ben M'BAREK (1960), Ahmed BEN ALLAL (1963), Ahmed OUTIGRI (1963), Mohamed AKOUA (1963), Mohamed TIJANI (1963), BACHIR BEN THAMI (1966), Moukhtabir LAHCEN (1973), Ali BOUHOUA (1973), Ahmed OUALIA (1973), Ahmed BELFROUH (1973), Ou Ali MOHA (1973), Brahim RAZOUANI (1973), MESSAOUDI LAHCEN (1973), RAKSOUN BASIDI (1973), El Hadj ARSALI (1973), Mohamed YOUNESS (1973), Ali OUZAID (1973), Mohamed MAHMOUDI (1973), Chane ADDI (1973), Abraham SERFATY (1977), ZAZAA ABDELLAH, Bel Abbès MOUCHTARI, Abdelfattah FAKIHANI.

.... Suite page 18.